

Crédits de un dollar

Je répète ce que j'ai dit tantôt, car c'est l'essentiel de mon propos: le Parlement n'est pas un échec; il ne fait pas fi des besoins des Canadiens. Certes, le gouvernement a tort parce qu'il demeure insensible à nos besoins, parce qu'il ne présente pas les mesures législatives dont notre pays a besoin pour s'attaquer à ses problèmes. Si le gouvernement recouvre la raison et présente une mesure législative de ce genre, nous nous rendrons compte soudain que le Parlement demeure encore aujourd'hui l'admirable institution qu'il a toujours été.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, j'aimerais dire en toute franchise que j'ai été surpris d'entendre les remarques d'ouverture du député d'Eglinton (M. Sharp) parce que d'abord je crois qu'il sait très bien tâter le pouls de la Chambre et qu'il n'a pas exprimé ses véritables sentiments envers elle dans ses remarques d'ouverture. J'ai été surpris aussi de voir qu'une personne qui a vécu sa carrière politique comme ministériel et connu de longues années dans la Fonction publique, qui n'a malheureusement jamais vu l'autre côté de la médaille en ce qui a trait aux activités de la Chambre des communes—et il a été chanceux d'avoir toujours réussi à se trouver du côté ministériel—et qui a déjà eu à s'occuper de prévisions budgétaires, puisse être d'avis que la question des crédits de un dollar, soulevée soit sous forme de rappel au Règlement, comme ce fut le cas hier, pour en arriver à savoir s'il y a lieu d'inclure ces crédits dans un bill à cause du Règlement de la Chambre, soit comme question de principe, n'est pas importante et qu'elle ne concerne pas l'essentiel de notre système parlementaire.

Il n'y a pas longtemps que je siége à la Chambre et je ne prétends pas avoir l'expérience parlementaire du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ou du député d'Eglinton, mais tout ce que la motion dit, c'est que nonobstant la décision que rendra aujourd'hui, ou plus tard, M. l'Orateur, ce recours aux crédits de un dollar constitue en principe une pratique répréhensible à laquelle aucun gouvernement, pas même le gouvernement actuel, qui est discrédité, ne devrait recourir, sauf en cas d'urgence quand il n'est pas possible de procéder autrement, et à condition que cette méthode soit conforme aux dispositions du Règlement.

Le fait est que de la part de l'ancien président du Conseil privé, d'un ancien ministre des Finances et ancien sous-ministre de l'Industrie et du commerce . . .

M. Sharp: Et ancien ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . et, comme le dit le député, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, prétendre qu'il ne s'agit pas là d'une question fondamentale dont nous devrions discuter, constitue—je pense qu'à la réflexion il en conviendra—l'une des observations les plus inconsidérées de toute sa carrière, par ailleurs honorable. Je déplore qu'il ait dit cela. Je ne parviens pas à comprendre que le député puisse prétendre que son collègue de Vegreville (M. Mazankowski), en tant que parrain de la motion, et moi-même, à titre de co-motionnaire et de leader de l'opposition à la Chambre vous plaçons, monsieur l'Orateur, dans une situation gênante.

Je ne veux pas que le débat prenne une tournure trop partisane, vraiment pas, mais s'il est un groupe qui crée des

embêtements pour la présidence et le Parlement, ainsi que nos traditions parlementaires, c'est bien le gouvernement actuel avec ces crédits de un dollar, car il le fait en dépit des précédents de 1971 et 1973, époque à laquelle on a déclaré très clairement que cette pratique était pour le moins douteuse et que, par conséquent, elle ne devrait pas être adoptée.

Le débat en cours est loin d'être superflu. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait un éloge éloquent du Parlement qui aurait dû sortir de la bouche de l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, mais ce n'a pas été le cas. Il a préféré, en l'occurrence, se joindre à ceux qui, à des fins partisans, en court terme, ont dénigré le Parlement. Personne ici ne croit vraiment que sa tâche est inutile, qu'il appuie le gouvernement ou qu'il siége du côté de l'opposition. La question, c'est de savoir où le Parlement s'en va. Comme je le disais tout à l'heure, je n'ai pas l'expérience du député d'Eglinton, mais, quand j'étais étudiant, je venais m'asseoir tous les jours à la tribune pour entendre feu Brooke Claxton, Jimmy Cardiner, C. D. Howe, Douglas Abbott et d'autres ministériels répondre aux questions sur les budgets—qui constituent après tout l'ensemble des dépenses et des programmes du gouvernement—que leur posaient les simples députés et non seulement les députés de l'opposition.

Pouvons-nous faire de même aujourd'hui au Parlement? Quelqu'un croit-il vraiment, malgré le semblant d'occasion que le député d'Eglinton, l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, a signalées, que les simples députés de l'arrière-ban ou ceux des banquettes avant qui ne font pas partie de l'exécutif peuvent passer les budgets au crible? Sincèrement, le croit-on vraiment? Bien sûr que non.

● (1620)

Est-ce que le système des comités permet véritablement de bien examiner les prévisions budgétaires? Après tout ce qui s'est dit et écrit là-dessus, il faut conclure par le négative. C'est un fait. Personne ne conteste l'utilité des comités en matière législative car le système a fait ses preuves. Cependant, tous les observateurs, que leur étude du Parlement soit objective ou non, s'accordent pour dire ou écrire, en ce qui concerne les prévisions budgétaires—le seul moyen que nous ayons de savoir ce que le gouvernement compte faire, comment, pourquoi, à quel prix et avec quels résultats—que le système actuel qui consiste à étudier les prévisions budgétaires en comité, et ensuite à mettre fin automatiquement au débat sur celles-ci a réussi à ôter aux députés en général, à l'exception des ministériels, tout droit de regard. C'est un des faits irréfutables de la vie parlementaire actuelle et c'est très regrettable.

Cet état de choses, qui s'est produit à la suite des changements successifs apportés aux Règlement de la Chambre ne change rien, n'adoucit rien et n'est pas moins réel du seul fait que le gouvernement décide, en plus de la position que lui donne le règlement, de passer au second mille en essayant, par les crédits de un dollar, de tricher avec le Parlement, de lui dissimuler les faits qu'il voudrait connaître ou de lui enlever toute possibilité de débat. Tout cela n'a nullement facilité les choses, et si cette question n'est pas essentielle, je me demande alors ce qui l'est dans notre institution.